

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	11
Représenté	3
Exclus	00

Date de convocation

28/05/2026

Date d'affichage

28/05/2026

L'An deux mille vingt-six le 5 juin 2026 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : CLAMENS Claudine, DELOUIS Xavier, BESSIERE Dorine, SERRA Lauriane, VIZIER Roland, BOUYSSOU Virginie, GIZARD JérémY, JENTY Marion, ANDRIEU Nicolas, PEGORIER Annick

Absents : CAMMAS Alexandre excusé avec pouvoir

JENTY Marion excusée avec Pouvoir

BESSIERE Dorine excusée avec pouvoir

M. Annick Pegorier a été désigné secrétaire de séance

Objet : Location du logement communal dit de « l'ancienne Poste » – réalisation de travaux par le locataire et octroi d'une réduction de loyer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose d'un logement communal sis dans le bâtiment dit de « l'ancienne Poste ».

Il expose que ce logement nécessite certains travaux de remise en état afin d'être pleinement habitable (travaux d'entretien, réparations, aménagements divers).

Un candidat à la location s'est proposé pour occuper ce logement et a accepté de réaliser lui-même ces travaux.

En contrepartie de la prise en charge de ces travaux par le locataire, Monsieur le Maire propose d'accorder à celui-ci une réduction de loyer d'un montant total de 1 625 €, correspondant à deux mois et demi de loyer.

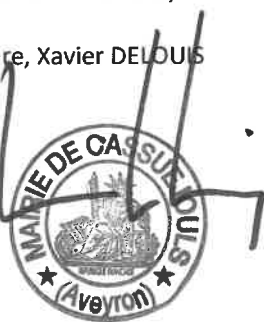
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la mise en location du logement communal dit de « l'ancienne Poste » ;

- PREND ACTE que le locataire réalisera des travaux de remise en état du logement ;
- DECIDE d'accorder une réduction de loyer d'un montant total de 1 625 €, correspondant à deux mois et demi de loyer, en compensation des travaux réalisés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tout document afférent à cette location ;
- DIT que les modalités précises seront définies dans le contrat de location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier DELOUIS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture de Rodez
Et publication ou notification le 16 juin 2026